

APPEL D'OFFRE

Etude Employabilité et appui aux activités des femmes en Pêche Artisanale.

Pour aider la Mauritanie à faire face aux multiples défis liés à la gestion rationnelle des ressources halieutiques renouvelables et à l'amélioration de la contribution de ce secteur à la sécurité alimentaire, la GIZ met en œuvre dans le cadre de « **l'initiative Vivre à l'abri de la faim : transformation des systèmes agroalimentaires** » du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) « le Projet Protection et Gestion de la Ressource Halieutique en Mauritanie » ProGRH ».

L'objectif global de l'intervention conduite par la GIZ est de contribuer de façon décisive à lutter contre la sous-alimentation et la malnutrition en améliorant la disponibilité des produits de la pêche artisanale et côtière pratiquée dans une optique de durabilité.

Ce nouveau Projet repose sur quatre grands axes, dont entre autres de rendre les petits pélagiques provenant de la pêche artisanale plus accessibles à la consommation et soutenir le Programme national d'alimentation scolaire avec l'introduction des produits de pêches de qualité certifiée.

La pêche, joue un rôle moteur dans l'économie de notre pays où elle contribue à environ à 10% du PIB et représente une part substantielle des exportations. Le paradigme de gestion des pêches basé sur le système des quotas avait été introduit par la stratégie 2015-2019 puis complété et consolidé par la stratégie 2020-2024. Il a permis d'accroître les retombées économiques et sociales du secteur et ce, à travers une augmentation des recettes budgétaires pour l'Etat et une domestication des captures de plus en plus élevée.

Toutefois, aujourd'hui encore, le secteur de pêches subit des mutations profondes marquées aussi bien par les changements climatiques. L'émergence de l'exploitation pétrolière et gazière en offshore. Le transport maritime ; que par l'impact de la crise énergétique née de la guerre au Moyen-Orient dans le contexte de développement spectaculaire de certaines branches du secteur telle que la pêche côtière aux poissons pélagiques à la senne, lié à des besoins d'approvisionnement de l'industrie locale.

Au cours de l'année 2018 qui a battu les records de captures avec plus de 1,5 millions de tonnes pêchées toutes espèces confondues, les captures du segment de la pêche côtière aux poissons petits pélagiques ont représenté plus de la moitié de la production globale. Par la suite, cette performance a connu une évolution en dents de scie pour se situer au tour de 45% de la production globale 2025 estimée à environ 1,01 millions de tonnes.

En outre, les espèces de petits pélagiques jouent des rôles socio-économiques et écologiques très importants. Les prix abordables et la grande valeur nutritionnelle de ces ressources leur confèrent une place de premier rang dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, deux des objectifs stratégiques des politiques sectorielles du pays. Par leur positionnement dans la chaîne de valeur et leurs présences sur des maillons presque en exclusivité (vendeuses et transformatrices), le

projet ProGRH cherche à consolider leurs rôles à travers la mise en place de mécanismes adaptés à l'amélioration de leurs conditions de travail et le renforcement de leurs capacités.

En considération de ce qui précède et pour pouvoir contribuer à l'amélioration des moyens de subsistances des femmes actives dans ce sous-secteur, le Projet ProGRH a inscrit dans sa programmation annuelle à la demande des professionnels de mobiliser une expertise de niveau national pour la réalisation d'une étude sur le renforcement des maillons d'interventions des femmes sur la filière de la pêche artisanale.

La conduite de cette étude, se fera par une expertise nationale économiste et/ou socio économiste des pêches spécialiste des filières pêches pour mieux assurer la couverture de tous les aspects traités.

1. Objectif

L'objectif général de l'étude est de faire l'état des lieux des activités couvertes par les femmes principalement dans le sous-secteur de la pêche artisanale et d'évaluer leurs principaux besoins en appuis pour consolider leurs rôles et améliorer durablement leurs conditions de travail sur les aspects suivants : i) Diagnostic de leurs activités dans les filières et maillons d'interventions de la pêche artisanale, ii) Elaboration d'un plan de travail pluriannuel (2 à 3 ans) avec les estimations budgétaires des activités et propositions d'orientations de mobilisation de financement, iii) Préparation d'une feuille de route pour son opérationnalisation et mise en œuvre immédiate.

2. Tâches du prestataire

Le prestataire aura pour missions de réaliser toutes les activités qui sont énumérées ci-après et d'autres tâches estimées nécessaires pour la réussite de la présente prestation en concertation permanente avec les fédérations de pêches et particulièrement au niveau du patronat la responsable désignée des femmes d'affaires, ainsi que les structures concernées au MPIMP et ce en plus de la GIZ. Pendant la mise en œuvre, le prestataire doit assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution et des performances des activités inscrites en coordination avec les responsables des fédérations (FNP, FNPA, FLPA et FMM) et toutes autres structures similaires reconnues sur le terrain pour assurer une couverture totale de l'ensemble des données recherchées.

Dans le cadre de sa mission, le prestataire aura accès à tous les documents disponibles sur le sujet et effectueront les rencontres et interviews avec les parties prenantes, d'abord pour appréhender la portée de la mission et les contraintes rencontrées et ensuite formuler, en connaissance de cause, des propositions de nature à assurer le bon accomplissement de la mission.

Pour répondre aux attentes, l'expert se basera sur les données et études disponibles mais aussi des informations plus récentes fournies par les opérateurs du secteur.

Il sera amené à conduire sur la base de l'évaluation de la situation actuelle des niveaux d'employabilité des femmes dans le secteur et plus particulièrement le sous-secteur artisanal et en priorité sa filière pour la consommation locale et en considération des orientations fixées par le MPEM, mais aussi de celles de la GIZ sur le sujet, l'exécution des tâches suivantes :

- Faire l'état des lieux sur les domaines d'activités couverts par les femmes avec estimations de leurs niveaux d'employabilités sur les trois à quatre dernières années ;

- Evaluer leurs principaux besoins en appuis pour consolider leurs rôles et améliorer durablement leurs conditions de travail ;
- Etablir un répertoire actualisé des coopératives dans le sous-secteur de la pêche artisanale avec les précisions nécessaires sur les domaines d'activités ;
- Faire des recommandations sur l'opérationnalité des mesures proposées et leur impact sur la rentabilité des activités retenues ;
- Formuler, sur la base des évaluations et analyses ci-dessus de la situation actuelle, des propositions pertinentes pour lever les contraintes en vue d'assurer la durabilité de leurs emplois et de l'amélioration de leurs moyens de subsistances ;
- Elaborer un plan de travail pluriannuel (2 à 3 ans) avec les estimations budgétaires des activités et propositions d'orientations de mobilisation de financements nécessaires ;
- Préparer une feuille de route pour l'opérationnalisation du plan de travail et de sa mise en œuvre immédiate.

Il est à préciser que la consultation doit commencer après la prise de contacts avec les principaux acteurs et opérateurs précédemment cités pour la tenue d'une réunion de cadrage sur la méthodologie proposée et le calendrier de réalisation de la prestation.

3. Etapes clés

La consultation se déroulera sur toutes les zones côtières répertoriées et principalement les sites d'intérêts pour la pêche en particulier ceux de la pêche artisanale et sera accompagnée au besoin par un représentant désigné par le MPIMP pris en charge par le projet lors des déplacements en dehors de Nouakchott.

4. Lieu, durée et période de la prestation

Période d'affectation : La prestation se fera sur 45 jours et devrait commencer **le 16.11.2026 pour terminer avant le 15 mai 2027**. La date de lancement sera fixée en concertation avec le Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires et la direction désignée pour le suivi et l'accompagnement.

5. Qualification du contractant

Le bureau d'étude local doit disposer de l'ensemble des documents juridiques de reconnaissance et avoir au moins 5 ans d'expérience prouvée dans l'organisation d'études de développement de la pêche maritime et la mise en œuvre des projets de gestion des pêcheries, ainsi qu'un projet de référence les trois dernières années en Afrique de l'Ouest, particulièrement sur la gestion des pêches en plus d'une expertise vérifiée en gestion durable des pêcheries en Afrique de l'ouest.

Le soumissionnaire est tenu de fournir du personnel apte à pourvoir les postes décrits, sur la base de leur CV, de l'éventail des tâches concernées et des qualifications requises et justifier un chiffre d'affaires annuel moyen des trois derniers exercices d'au moins 2 500.000 MRU avec un nombre moyen de salariés de 3 employés sur les trois dernières années. Tous les experts proposés doivent avoir exercé des tâches similaires en Mauritanie ou dans la sous-région.

Les qualifications spécifiées dans les TDRs représentent les exigences pour atteindre le nombre maximal de points. Le soumissionnaire devra justifier des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette mission avec un dispositif incluant 3 experts, avec les profils recherchés pour mener à bien cette mission telle que décrite dans les TDRs.

Les candidats intéressés par le présent appel d'offres pourront acquérir le dossier d'appel d'offres (Termes de référence, Schéma d'évaluation des offres techniques, Schéma de la grille d'aptitude conditions générales et annexes) sans frais au près du bureau de la GIZ Mauritanie, Ilot V 22, Tel : 00 222 45 25 67 25 au plus tard le 6.11.2026 à 11h30

6. Format de l'application

La structure de l'offre technique (en français) doit correspondre à celle des termes de référence, en particulier, la structure détaillée de conception (chapitre 3) organisée conformément aux critères de pondération positive de la grille d'évaluation.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le chapitre 5 des TDR (Consignes de calcul). Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble du budget/des journées. Leurs nombres sont convenus à titre de plafonds.

Les offres rédigées en français doivent être facile à lire (ARIAL, taille de police 11) et clairement formulées. Elles doivent être envoyées en format PDF à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

La taille par défaut des e-mails est limitée à 30 MB. Au-delà, les serveurs de messagerie de la GIZ refusent le message et ses pièces jointes. Si nécessaire, envoyez plusieurs e-mails ou utilisez filetranfer.

Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas pris en compte.

L'offre complète ne doit pas dépasser 10 pages (les CV exclus). Seules les 10 premières pages de l'offre seront considérées pour évaluation.

Les CV du personnel proposé conformément au chapitre du mandat doivent être soumis dans le format spécifié dans les conditions de candidature. Les CV ne doivent pas dépasser 4 pages. Les CV doivent clairement indiquer le poste et le poste occupés par la personne proposée dans le projet de référence et pendant combien de temps.

7. Soumission de l'offre

Les bureaux sont invités à soumettre une offre technique et une offre financière suivant les TdR. Les offres incomplètes ou ne respectant pas les instructions seront exclues. Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée après combinaison des notes techniques (70%) et financières (30%).

Les offres seront ouvertes à huis clos par la GIZ le plus tôt possible après la clôture des réceptions.

Pour faciliter la lecture et favoriser la compréhension des dossiers, les offres doivent se limiter aux informations pertinentes, être concises et précises. Les soumissionnaires devront donc exclure toutes informations superflues, évitant une disqualification due au manque de compréhension ou au défaut du montage du dossier.

Le délai de soumission de l'offre expire le 10.11.2026 à 23 :59h. Les dossiers envoyés hors délai ne seront pas recevables.

2 courriels sont demandés avec les contenus suivants :

Mail N° 1

Objet : DAO 10058045 Offre technique et dossier administratif à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre (format pdf) : deux fichiers séparés

a) 1 pdf pour le dossier administratif

Portant le nom du bureau et la mention « Dossier administratif », le fichier doit contenir (dans l'ordre) les documents suivants :

- Dernier rapport annuel administratif (chiffre d'affaires annuels pour 2023, 2024, 2025 ; cf. schéma de l'aptitude) ; **tamponné et signé, légalisé par un bureau d'audit. Le chiffre d'affaires doit être clairement mentionné et visible.**
- Min. 3 projets de références dans le domaine « **d'étude de développement des pêcheries** » qui prouvent un volume minimum de 1.250.000 MRU (cf. grille d'aptitude)
- Attestation de régularité fiscale (récente, moins de 3 mois)
- Numéro d'identification fiscale du prestataire (NIF) ;
- Annexe : Code de conduite paraphé et tamponné (avec la mention lu et approuvé sur la dernière page) ;
- Annexe : Auto-déclaration d'éligibilité (renseignée & signée) ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

b) 1 pdf pour le dossier technique

L'offre technique est composée de

- Concept technique et méthodologique (cf. Schéma d'évaluation et TDR)
- CVs détaillés des experts

L'absence de l'une des pièces ci-dessus peut entraîner la disqualification de l'offre.

Mail N° 2

Objet : DAO 10058045 Offre financière à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre financière (format pdf) :

Tous les prix sont exprimés en MRU, **hors taxes (HTVA)**.

L'envoi de l'offre technique et financière dans un seul et même mail entraîne la disqualification de l'offre.

Vous ne devez pas contacter d'autres membres du personnel de la GIZ, sauf si le représentant de la GIZ vous en donne l'ordre.

Si plus d'une offre est reçue d'un soumissionnaire en réponse, seule l'offre la plus récente sera prise en considération.

La GIZ n'est pas responsable de l'échec de la livraison électronique des messages emails à l'adresse fournie, que ce soit pour des problèmes technologiques de la part de la GIZ ou du candidat.

Le présent appel d'offre n'engage en aucun cas la GIZ. L'obligation contractuelle de la GIZ ne commence qu'à la signature du contrat avec le soumissionnaire retenu.

Jusqu'au moment de la signature, la GIZ peut soit abandonner le marché, soit annuler la procédure d'attribution, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Tous les frais encourus pour la préparation et la présentation des offres sont à la charge des soumissionnaires et ne peuvent être remboursés.

Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la présente procédure d'adjudication.